



Annexe 1. Formulaire CERFA

N° 13 617\*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE  LA DESTRUCTION

LA CUEILLETTE  L'ENLEVEMENT

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° .... Rue .....

Commune Cannes

Code postal 06414

Nature des activités :.

GEMAPI

.....

.....

Qualification :

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité (m <sup>2</sup> )	Description (1)
B1 - <i>Symphytum bulbosum</i> - Consoude bulbeuse	Environ 300 individus	<p>Pour 300 individus : Décapage des 30 premiers centimètres de terre de surface (contenant tubercules et graines de consoude bulbeuse), en période de «dormance» des tubercules (période automnale). Stockage sur place et re-transplantation in-situ.</p> <p>Pour 62 individus : Destruction des pieds de Consoude à proximité immédiate de pieds d'Oxalis pieds-de-chèvre (espèce envahissante) pour éviter sa propagation.</p>

(1) préciser la partie de la plante récoltée

### C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \*

Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux cultures
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux forêts
Conservation des habitats	Prévention de dommages aux eaux
Inventaire de population	Prévention de dommages à la propriété
Etude écoéthologique	Protection de la santé publique
Etude génétique ou biométrique	Protection de la sécurité publique
Etude scientifique autre	Motif d'intérêt public majeur X
Prévention de dommages à l'élevage	Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêcheries	Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sécurité des personnes : Cette action est l'une des 47 actions prévues au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes-Lérins, signé le 27 mai 2021. Cet aménagement a pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Cottage, à Mandelieu-La Napoule, pour une crue centennale.

### D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période ... Transplantation en automne 2025

ou la date : .....

### E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPÉRATION \*

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

Arrachage ou enlèvement définitif ..... Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire : X avec réimplantation sur place avec réimplantation différé

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Transplantation in-situ directement en amont de la zone de travaux. Préparation de la zone d'accueil des pieds transplantés :

- o Débroussaillage de la surface d'accueil ;
- o Traitement des éventuels compétiteurs ;
- o Décompactation des surfaces (griffage superficiel).

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

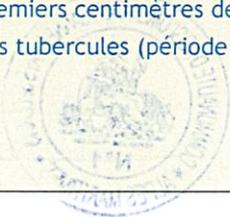
Implantation sur le site d'accueil en amont : automne 2025

.....  
Suite sur papier libre

### E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Consoude bulbeuse : Décapage des 30 premiers centimètres de terre de surface (contenant tubercules et graines de consoude bulbeuse), en période de «dormance» des tubercules (période automnale).

Suite sur papier libre



### F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : Botaniste - AMO environnementale  
Formation continue en biologie végétale Préciser : .....  
Autre formation Préciser : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : .PACA.....  
Départements : Alpes-Maritimes  
Cantons .....  
Communes .....Mandelieu-La Napoule .....

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires  
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  
L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction sont présentées dans le dossier de demande de dérogation. En plus des mesures de transplantation, les mesures suivantes en particulier permettront d'assurer le maintien des populations sur site :  
MS01 : Suivi écologique post-chantier de l'évolution des milieux et de la flore patrimoniale  
MR08 : Remettre en état les habitats naturels et adopter une gestion du site favorable à la biodiversité à l'issu des travaux  
MR04 : Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes en phase travaux

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....  
.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser L'ensemble des mesures de réduction et d'évitement seront suivies. Le suivi de la flore après travaux sera réalisé pendant 10 ans au pas de temps suivant : Année N+1, N+2, N+3, N+4, N+6, N+8, N+10. Un compte rendu des suivis sera systématiquement envoyé à la DREAL pour mutualisation des données.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Cannes  
le ..30/08/2024.....

Votre signature  
Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président délégué à la GEMAPI



Christophe FIORENTINO



N° 11 633\*02

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA RECOLTE\*  L'UTILISATION\*  
 LE TRANSPORT\*  LA CESSION\*  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération Cannes pays de Lérins

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ..... Rue .....

Commune : Cannes Code postal 06414

Nature des activités : .....

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

	Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1	<u>Symphytum bulbosum</u> <u>Consoude bulbeuse</u>	<u>300 individus</u>	<u>Transplantation in-situ</u>
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \* : RECOLTE  , UTILISATION  , TRANSPORT  , CESSION  ;**  
 s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération. l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Sécurité des personnes : c'est l'une des 57 actions prévues au Programme d'Actions de prévention des inondations Cannes-Lérins signé le 27 mai 2021.

L'objectif étant la suppression de tous les débordements impactant le quartier Côtage, à Mandelieu-La Napoule, pour une crue centennale.

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION \* : RECOLTE  , UTILISATION  , TRANSPORT  , CESSION  ;**  
 s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser la période : Automne 2025

ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE**

**E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE**

Préciser les régions administratives : PACA

les départements : Alpes-Maritimes

les cantons : .....

les communes : Cannes

## E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques :

Consoude bulbeuse : décapage des 30 premiers cm de terre de surface en période de "dormance" des tubercules (automne)

Suite sur papier libre

## E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE \*

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : .....

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

## F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

### F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° : ..... Rue : Avenue de la République

Commune : Mandelieu-La Napoule

Code postal : 06210

Nature des activités : .....

Qualification : Vallon de la Théoulière

### F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT \*

Durée prévue du transport : inférieure à 200 m - 5 minutes

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc. ;

Site receveur quelques mètres en amont, les végétaux seront transportés directement après le décapage.

Suite sur papier libre

## G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

Suivi par un écologue en phase chantier - déplacement de la flore. Suivi post-chantier par un écologue de l'évolution de la flore, pendant 10 ans : N+1 N+2 N+3 N+5 N+8 N+10

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Cannes

le 30/08/2024

Votre signature

Envoyer par mail



Pour le Président et par délégation,  
Le 5ème Vice-président  
délégué à l'Environnement, à la GEMAPI,  
à l'Assainissement et aux Eaux Pluviales,

Christophe FIORENTINO

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT\***  
 **LA DESTRUCTION\***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : <i>Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)</i> Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..... Adresse : 06414 Cannes..... Nature des activités :  Qualification :

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – <i>Bufo spinosus</i> Crapaud épineux		Dérangement des individus, voir risque de destruction des individus (risque faible), non rencontrées mais présence probable
B2 – <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles		
B3 – <i>Sylvia mélanocéphalia</i> Fauvette mélanocéphale		
B4 –		
B5 –		
B6 –		
B7 –		
B8 -		
B9 -		
B10 -		

### C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \*

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sécurité des personnes : Cette action est l'une des 47 actions prévues au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes-Lérins, signé le 20 mai 2021. Cet aménagement a pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Cottage, à Mandelieu-La Napoule, pour une crue centennale.

### D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION \*

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

#### D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT \*

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :  
.....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

- dans le cas où des espèces animales protégées seraient découvertes sur le site par l'écologue, ou signalées par le personnel intervenant celles-ci seront déplacées (sauvetage) vers des sites favorables à proximité.
- Les individus à déplacer seront capturés au troubleau ou manuellement, conservés dans un seau muni d'un couvercle, puis délicatement relâchés vers des milieux favorables.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle  Capture au filet

- Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : Les individus à déplacer seront capturés au troubleau ou manuellement, conservés dans un seau muni d'un couvercle, puis délicatement relâchés vers des milieux favorables.

Autres moyens de capture  Préciser :

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

.....

Suite sur papier libre

#### D2. DESTRUCTION \*

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des oeufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : Pour les oiseaux, la période optimale pour les travaux correspond à l'intervalle situé entre septembre et mars, c'est-à-dire hors période de reproduction. Ainsi, en privilégiant cette période, la destruction des individus et le dérangement de la nidification sont évités.

### D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....
- Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser :

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : Bac + 5 en écologie
- Formation continue en biologie animale  Préciser : .....
- Autre formation Préciser : .....

### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

La période optimale pour les travaux correspond à l'intervalle situé entre septembre et mars.

- Suivi des espèces végétales et animales sur le terrain (mise à jour de l'état de référence et notamment de la localisation des éléments à enjeux), en appui à l'ingénieur environnement du chantier.
- Rédaction du cahier des prescriptions écologiques, à destination des entreprises en charge des travaux.

Toutes ces phases sont sensibles pour la faune citée dans le CERFA : un accompagnement par un écologue est prévue à chacune de ces phases.

ou la date : ...

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : PACA

Départements : Alpes-Maritimes

Cantons : .....

Communes : Mandelieu-La Napoule

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures prises pour l'ensemble de ces espèces sont décrites dans le dossier de demande de dérogation associée. Il s'agit notamment des mesures suivantes pour l'herpétofaune :

MR02 – Adaptation du calendrier des travaux

MR07 – Prévenir la création de piège à faune

MR08 – Remettre en état les habitats naturels et adopter une gestion du site favorable à la biodiversité

MA01 – Mise en place d'aménagements favorables à la petite faune

MS01 – Suivi écologique post-chantier

Suite sur papier libre (cartographie des mesures)

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi par un écologue durant la phase chantier ;

Suivi après travaux pendant 10 ans au pas de temps suivants : Année N+1, N+2, N+3, N+6, N+10 ; Un compte rendu des suivis sera systématiquement envoyé à la DREAL pour mutualisation des données.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

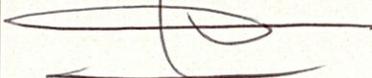
Fait à . Cannes

le 30/08/2024

Votre signature

Pour le Président et par délégation

Le Vice-Président délégué à la GEMAPI



Christophe FIORENTINO



